



Mairie SANTA MARIA FIGANIELLA
20143 SANTA MARIA FIGANIELLA

ARRETE MUNICIPAL N°2024/3
En date du 26 Août 2024
Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade

Le Maire de la Commune de SANTA MARIA FIGANIELLA,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Compte tenu de l'arrêté en date du 8 Juin 2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial du 15/05/2024,

Compte tenu de la délibération en date du 29 Juin 2024 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial du 15/05/2024.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :
Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe.

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	ESCUDERO-QUILICI Aurélie	Adjoint administratif	01/09/2024

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en collectivité.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, au comptable public et à l'intéressée.

Fait à SANTA MARIA FIGANIELLA
Le 26 Août 2024
Le Maire,
Antoine ROCCA.